☐ 23/12/25

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 056-215601964-20251218-20251205A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT–EN-TERRE

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 09/12/2025, s'est réuni en session ordinaire en mairie le **jeudi 18 décembre 2025,** à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Stéphane COMBEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 9

Présents : Stéphane COMBEAU – Guy CADORET - Mona GUIOMARD à partir de la délibération n°2025-12-02 - David MAINCENT - Yannick JOLIVET - Nicolas BUFFET - Bénédicte DOUAUD – Solenne TRELOHAN - Serge BUCHET

Absent.e.s et pouvoir :
Mona GUIOMARD pour la délibération n°2025-12-01
Ludovic BOCQUET, absent excusé
Jean-Luc MIGNON

Secrétaire : Solenne TRELOHAN a été désignée secrétaire de séance.

N°2025-12-05 – ASSAINISSEMENT

A) Gestion du service d'assainissement : compétence conservée ou transférée au 01/01/2027. En cas de maintien de la compétence communale, proposition pour une assistance à maitrise d'ouvrage pour la délégation de service public au 01/01/2027

Le contrat de délégation du service public d'assainissement passé avec la SAUR expirera le 31/12/2026. Règlementairement, deux solutions se présentent, soit le transfert de la compétence au syndicat intercommunal soit à la communauté de communes, soit le maintien de cette dernière.

Dans l'hypothèse où la compétence est conservée par la Commune, considération la technicité requise, M. le Maire propose aux membres de recourir à une assistance à maitrise d'ouvrage pour l'établissement du nouveau contrat de délégation de service public au 01/01/2027.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recourir à une assistance à maitrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat de DSP du service d'assainissement collectif et laisse à l'équipe municipale élue en mars 2027 de transférer ou non le service au SIAEP de la région de Questembert. M. le Maire est autorisé à lancer la consultation pour cette mission d'AMO.**

Pour extrait conforme certifié à l'original
Au registre sont les signatures
Rochefort-en-Terre, le 23/12/2025
Le Maire,
Stéphane COMBEAU

MAIRIE de ROCHEFORT-EN-TERRE 56 MORBIHAN

La Secrétaire de séance,
Solenne TRÉLOHAN